

## Secteur Communication

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Sur avis favorable de la Commission Information-Communication, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les aides suivantes au titre de la communication.

### - Subventions aux radios locales associatives :

Radio-Bip	25 000 F
Radio-Sud	25 000 F
Radio Horizon (première demande)	17 500 F

S'agissant d'une première demande, la Commission souhaite, comme cela a été pratiqué pour les deux autres radios auparavant, obtenir à la fin de cette année un bilan qui permettra à Radio Horizon d'accéder à une subvention supérieure.

### - Subvention à l'équipage Side-Car Piroutet

Après avoir obtenu 4 titres consécutifs de Champions de France de la Montagne, Catherine et Bernard PIROUTET vont participer en 1995 à de nombreuses courses de cotes pour tenter d'obtenir un cinquième titre national. Pour défendre les couleurs de la Ville de Besançon dans toutes les régions de France, la commission propose d'attribuer à ce couple de pilotes une subvention de 10 000 F. En contrepartie, le logo de la Ville apparaîtra sur leur side-car.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la dépense, soit 77 500 F, sera imputée au chapitre 940.241.657 code service 00300 du budget primitif de l'exercice 1995.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.